

De : Rachid Raha <rachid.raha@gmail.com>

Date : 19 mars 2011 12:33:05 HNEC

À : ipacc@iafrica.com

CCi : patrick.kulesza@wanadoo.fr

Objet : Communiqué du Congrès Mondial Amazigh à propos des prochaines révisions constitutionnelles au Maroc

De : Congrès Mondial Amazigh <c.m.amazigh@gmail.com>

Date : 19 mars 2011 11:23

Objet : Communiqué du Congrès Mondial Amazigh à propos des prochaines révisions constitutionnelles au Maroc

À : amadalamazigh <amadalamazigh@gmail.com>

Communiqué du Congrès Mondial Amazigh à propos des prochaines révisions constitutionnelles au Maroc

Après la dynamique de combativité qui a été créée après les manifestations du 20 Février 2011 et dans le cadre des événements régionaux, tendus et précipités, qu'a connus la région de l'Afrique du Nord, vient le discours du roi Mohammed VI du 09 Mars 2011 dans lequel il a déclaré la révision de la présente constitution marocaine en annonçant quelques réformes politiques. Après une lecture et une étude du contenu de ce discours et des réactions survenues après, le Congrès Mondial Amazigh apprécie quelques réformes partielles contenues dans le discours concernant la révision constitutionnelle. Néanmoins, il enregistre quelques observations citées comme suit :

- 1- Le compte rendu du comité consultatif de la régionalisation ne répond pas aux aspirations du mouvement amazigh qui attendait une régionalisation politique basée sur des normes internationales et qui serait le principe de la réconciliation entre les régions et le pouvoir central.
- 2- La nomination d'un comité chargé de la révision de la constitution constitue une violation du principe de la démocratie participative qui doit faire participer le peuple dans la révision et la préparation des réformes ; comme elle ignore aussi les revendications importantes des jeunes du 20 Février et qui sont parmi les causes de la survenue du dit discours royal.
- 3- Le fait de citer tamazight dans le discours comme l'une des dimensions de l'identité marocaine plurielle sans signaler l'officialisation de la langue amazighe dans la constitution au même titre que la langue arabe constitue une attaque à la revendication essentielle du mouvement amazigh qu'elle considère parmi les priorités depuis des décennies et qui ne peut être sujette à aucun désistement ni marchandage.
- 4- Les sept fondements de la révision constitutionnelle proclamés dans le discours montrent que le plafond des réformes est limité. Ces fondements imposent le caractère archaïque et makhzien de la constitution offerte et imposée au peuple depuis 1962.
- 5- Les réformes économiques et sociales audacieuses comme le partage équitable des richesses n'ont pas été proclamées.

Ainsi, le Congrès Mondial Amazigh réclame ce qui suit :

- Une réponse immédiate à toutes les revendications du 20 Février, y compris la dissolution du gouvernement et du parlement et la poursuite judiciaire des corrompus, sans essayer de les contourner par des discours théoriques.
- La nécessité de constitutionnalisation et d'officialisation de la langue amazighe dans une constitution démocratique et moderne qui garantie à la culture et à l'identité amazighes une égalité entière, et l'omission des expressions racistes telle que « le Maghreb arabe ».
- L'arrêt de la répression des protestations et des manifestants marocains à travers le territoire marocain et l'arrêt de l'attaque répressive de tous les Sit-in pacifiques qui s'organisent en faveur de la continuité du combat, surtout après le discours du 09 Mars 2011.
- Appelle à la poursuite de plus de mobilisation et plus de sensibilisation pour la réussite des manifestations du 20 mars jusqu'à la concrétisation de toutes les revendications.

Brahim Benlahoucine UTALAT
Président du Congrès Mondial Amazigh

--

Le Congrès Mondial Amazigh est une ONG internationale de défense des droits du peuple AMAZIGH (berbère), créée le 04/09/1995 ; Publiée au JJ.OO. de la Rép. Française le 18/ 10/1995 p. 4174; Inscrite à la Préfecture de Police de Paris sous le n° : W 751122239.
GSM1: 00.212.614.155.155 / GSM2: 00 213.773.048.783 et GSM3: 00.212.662.799.744
Fax: 00.212.537.727.283 Mail: c.m.amazigh@gmail.com Web: www.cmamazigh.com

Nota: en pièce jointe un article de Rachid Raha, vice-président du CMA, sur la nécessité du changement en profondeur de la constitution au Maroc que je vous conseille de lire afin de comprendre mieux l'état d'apartheid anti-amazigh du Royaume du Maroc

